

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 29  
Votants : 28  
Pour : 28

L'an deux mille huit, le vingt Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 12 Décembre 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Florence MENUT, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

**ABSENTS** : Dominique MORTEMOUSQUE, Viviane GRELLETY

**OBJET :**

**Site internet CCPB**

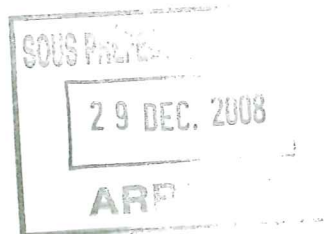
**Contrat d'assistance et  
d'hébergement**

Le contrat d'hébergement et de maintenance du site internet [www.pays-beaumontois.com](http://www.pays-beaumontois.com) avec la société OBIWANE arrive à terme le 31 décembre 2008.

Le Président propose de renouveler ce contrat pour un an.

Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité :

- **Accepte** de renouveler le contrat d'hébergement et de maintenance du site internet avec la société OBIWANE pour un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009) et pour un montant de 592 € HT soit 708.03 € TTC.



Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 29 DEC. 2008

Publié ou notifié  
Le : - 5 JAN. 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 22 Décembre 2008

Le Président,

Maryse BALSE

